

BARREAU DE TOULOUSE

Séance Solennelle d'ouverture de la Conférence de Stage

6 FEVRIER 1988

DISCOURS

de

M. le Bâtonnier de CAPELLA



Eloge de Bernard Antoine Tajan

par Maître François AXISA

Médaille d'Or

Prix Henri Ebelot



Dissertation sur la Justice Politique

par Maître Thierry CARRERE

Médaille d'Or

Prix Laumont - Peyronnet

Dissertation sur la Justice Politique
par Me Thierry CARRERE
Médaille d'Or
Prix Laumont-Peyronnet

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères.

Il pourrait apparaître à certains, incongru d'évoquer en ces lieux, haut temple de notre Etat de Droit, le spectre des procès politiques.

Cependant, les procès politiques occupent dans l'histoire de nos juridictions une telle place, qu'il est impossible d'oublier qu'ils constituent avec la justice ordinaire les deux faces de Janus de l'institution judiciaire.

Notre civilisation s'honore d'avoir promu au rang des principes les plus sacrés, l'idée d'une justice indépendante du pouvoir politique.

Elle s'honore également, après l'aveuglement des contemporains, au fil de sa grande histoire, d'avoir dénoncé les procès qui ont consacré l'asservissement de la justice au pouvoir politique.

Cependant, il faudrait être bien naïf pour croire que le pouvoir a cessé d'être le pouvoir...

Il faudrait être bien naïf pour croire que ses tentations se sont évanouies.

Les relations entre le pouvoir et la justice s'orchestrent depuis la nuit des temps autour d'une ambiguïté fondamentale.

Le pouvoir dévore toutes les parcelles de souveraineté qui sont à sa portée, et ce n'est pas sans un certain déplaisir qu'il se voit, dans certains pays uniquement, contrarié dans sa boulimie et, sevré du pouvoir judiciaire.

A travers les siècles, la justice a fait l'objet d'une définition au sein des institutions politiques, au gré de la succession des pouvoirs ; mais également l'idée de justice a fait son chemin dans l'esprit des hommes.

La coexistence de la justice temporelle et d'une forme de justice spirituelle contient en germe la limitation et la réglementation du pouvoir qui s'incarne au sein de l'institution judiciaire.

Cinq siècles avant notre ère, le mythe fondateur d'Antigone et de Créon, révèle déjà l'énergie créatrice de cette antinomie.

Déjà la justice est le fruit du pouvoir mais ce n'est pas que cela...

Le mythe demeure plus important que l'institution, à telle enseigne qu'à travers les siècles, il finira par modifier celle-ci.

Aujourd'hui la lutte contre l'usurpation des fonctions judiciaires par le pouvoir politique, restaure l'enjeu et la grandeur de ce combat fondamental.

Il est peut-être inutile que je rappelle, au fil des siècles, ce que furent les procès de Socrate, de Jeanne d'Arc, de Louis XVI, les procès des périodes de l'occupation et de la libération... les procès de la guerre d'Algérie.

Car si pour les plus anciens nous pourrions ensemble légitimement espérer y trouver l'essentiel, pour les plus récents, il est à craindre que notre cécité partisane nous égare.

Il y a encore parmi nous, devant les fractures récentes de l'histoire des vainqueurs et des vaincus, des vainqueurs et des vaincus qui se souviennent de la justice qu'ils ont rendue pour les uns et de la justice qu'ils ont subie pour les autres.

Mais tous savent que la fortune politique est fortuite et précaire, et qu'il y a grand péril pour un Etat libéral à faire coïncider quelles que soient les circonstances, la fortune politique et l'idée de justice qui demeure au travers des siècles.

Tous savent qu'un jour ou l'autre irrémédiablement, l'histoire jugera d'abord les Juges !

Une sentence politique est plus qu'une autre, une sentence d'un jour :

Combien de réprimés ?

Combien de criminels politiques ?

Combien d'hommes couchés sous les balles ?

Pourraient, s'il avaient vécu, prendre place aujourd'hui sur les mêmes fauteuils, dans les mêmes académies aux côtés de leurs bourreaux, voisins de banquette de l'Assemblée Nationale ou de l'Académie Française.

« *La justice, cette fugitive du camp des vainqueurs* »

(1909-1943)

Simone Veil

Au Fort de Montrouge, à l'aube du 6 février 1945, il s'écroulait sous le feu du peloton d'exécution.

Qui oserait aujourd'hui réclamer, s'il était encore parmi nous, la tête de Robert Brasillach ?

Simplement, à l'échelle d'une vie, sa mort, comme tant d'autres, nous est devenue insupportable.

Les juridictions politiques forment avec la peine de mort un ballet infernal, rasant et détruisant ce qui peut encore être sauvé, simplement parce que l'accusé est avant tout un ennemi et qu'il n'a pas droit aux égards réservés au justiciable.

Fi ! des garanties de la défense emportées par la fureur manichéenne de l'action politique.

« *La justice disparaît quand il est encore plus nécessaire qu'elle existe* »

M^e Isorni

D'aucuns parmi nous penseront que ce débat a peu d'actualité.

Que l'on prenne bien garde, la justice politique accomplit son œuvre sous les yeux indifférents de ceux-là mêmes, qu'elle scandalise vingt ans plus tard.

Elle n'est pas un accident, mais une manifestation irrégulière, d'une réalité permanente tenant à la nature du pouvoir.

Que l'on prenne bien garde qu'à la faveur de procès exceptionnels, on n'institue un droit politique d'exception.

Ainsi l'on pourrait concevoir... mais pour cela il faut un peu d'imagination... .

Ainsi l'on pourrait concevoir que l'on répute un crime déjà prescrit imprescriptible.

Ainsi l'on pourrait concevoir que l'on s'assure manu militari de la personne d'un accusé au mépris des lois d'extradition.

Ainsi l'on pourrait concevoir que l'on envisage pour la première fois de téléviser un procès d'Assises.

Ainsi l'on pourrait concevoir que l'on instruisse un procès prisonnier de vérités historiques.

Ainsi l'on pourrait concevoir que l'on organise plus de quarante ans après une victoire militaire, le procès d'un de nos vaincus courbé sous le poids des ans, pour rendre à nos morts un éclatant hommage.

Ainsi l'on pourrait concevoir un authentique procès d'exception.

Ainsi l'on pourrait concevoir !... Mais il est vrai qu'il faut pour cela beaucoup d'imagination.

Au cours des procès politiques, au cœur des grandes fractures de l'histoire l'Avocat a rendez-vous avec son destin.

Son devoir sacré est alors d'incarner sa mission de défenseur au delà des passions du commun.

Son devoir sacré est alors de s'arc-bouter contre la folie sanguinaire des puissants.

Il ne le fait pas sans risque et il a droit aux crachats de ceux qui confondent dans une même exécration l'accusé et son défenseur.

L'Avocat oscillant comme tout homme entre grandeur et faiblesse, entre courage et lâcheté... a le devoir d'atteindre son absolu.

En prime il n'aura que la noblesse intime et solitaire de son âme, seule compagne parfois face aux foudres du pouvoir et face au cruel mépris des vertus.

Notre confrère, M^e Isorni a dû trouver bien sévère la sanction qui l'éloigne quelques années du ban de la défense.. Mais je crois qu'il aurait été plus amer, s'il avait par excès de prudence, s'il avait par calcul politique, gardé dans sa bouche un seul mot utile à la défense d'un de ses clients.

S'il est vrai comme l'a écrit Malraux que « *Tout homme va vers Dieu à travers ses propres Dieux* » La quête de l'Avocat répond à cette recherche de transcendance.

En chemin cotoyant l'homme d'Art et le Prêtre, il choisit humblement sa mission, tout en traquant l'unique, le juste et le beau...

Dernier défenseur de l'arbre que l'on abat, seul face au monde, il a choisi ce qui le dépasse, il a choisi ce qui fait de lui autre chose qu'un témoin, bien autre chose qu'un acteur, mais le funambule de Nietzsche au-dessus d'un abîme, un croisé au service d'un idéal bafoué.

Bien sûr d'aucuns verront en lui la caution indispensable de l'institution.

Bien sûr d'autres veront en lui un simple cabot attiré par les feux de l'actualité. Mais au bout du compte, face à la politique, face au pouvoir, il se sera trouvé un homme pour combattre l'injustice en marche.

Cet homme là sur son lit de mort se souviendra « *sans égard pour défaite ou victoire* » de la quête qui fût la sienne, tel Don Quichotte, il se souviendra de « *l'inaccessible étoile* » qu'il n'a jamais pu atteindre mais que personne ne lui a jamais ravie même pas la mort.

Mais il ne faut pas, je crois céder à la tentation de faire de l'Avocat le personnage central du procès politique.

L'accusé, l'inoubliable victime du procès est ce personnage central.

Parfois, sa mort supplantant celle des existences communes, fera résonner son nom, bien au-delà du prétoire, bien au-delà de la Cité, mais dans l'immense allée des mythes des civilisations et des peuples.

Il y a certainement trois ou quatre morts politiques, qui dans l'histoire de notre civilisation sont plus importantes que n'importe quelle bataille, sont plus importantes que n'importe quelle guerre, que n'importe quelle épidémie ou cataclysme...

Trois ou quatre morts politiques qui sont à l'origine des mythes fondateurs de notre humanité.

Ainsi les morts d'Antigone, de Socrate et du Christ, se sont-elles érigées pour tout l'occident comme les phares indispensables à son élévation spirituelle.

Plus près de nous, et pour notre nation la mort du roi Louis XVI, fruit de la barbarie révolutionnaire, laisse un peuple orphelin en quête d'un roi républicain.

Les morts politiques sont les seuls survivants de notre époque... victime de l'histoire...

Ils en ont écrit avec leur sang les pages indélébiles.

Ils ont scellé définitivement la condamnation de leurs bourreaux.

Héros de leur procès, ils laissent aux survivants le message des martyrs.

Gloire à eux ! Gloire à ceux qui ont laissé dans nos cœurs l'image de l'homme supplicié.

Gloire aux anonymes, à ceux que l'on dénombre et que l'on ne connaît pas, broyés au hasard par les mâchoires du pouvoir.

L'histoire retiendra également le nom des magistrats qui ont su en certaines circonstances revendiquer l'honneur de déplaire.

De ceux qui méprisant avancement et disgrâce ont loyalement arbitré le débat entre Antigone et Créon.

Pour plus d'assurance, c'est bien souvent en dehors du corps de la magistrature, que l'on recrute des juges au rabais choisis pour une certaine forme de loyauté politique.

Même parmi ceux-là, il en est qui, n'oubliant pas l'idée qu'ils se faisaient de la justice, ont infligé à ceux qui les avaient choisis de cruelles révisions.

Pour le pouvoir, je crois qu'il est bon de rappeler que presque toujours l'échec est au bout du chemin.

L'injustice consommée, il faut en commettre une autre, et encore une autre... « *Personne n'a jamais tué son successeur* » légua en guise de précepte Adrien à Marc Aurèle.

La justice politique n'est qu'un expédient, qui condamne souvent ceux qui y recourent à en subir un jour les foudres.

« *Les sections spéciales* » contenaient en germe « *les cours de justice* » de la libération.

Il nous faut, maintenant, revenir dans cette salle, dans laquelle est-il besoin de le dire, je ne vois pas de Créon.

Je ne vois que des hommes vertueux incarnant une idée qu'ils placent plus haut que leurs destins personnels.

Je ne vois que des hommes œuvrant avec dignité pour la justice de leurs pays.

Nous cheminons, tous ensemble, sur les pentes du volcan de l'histoire.

Nous entendons son souffle intérieur.

Nous entendons sa fureur contenue et toujours menaçante.

Non ! ce débat n'est pas d'actualité, il a une permanence et c'est la permanence de l'Histoire.